

POUR DES AMÉNAGEMENTS ADAPTÉS À DES BESOINS MODIFIÉS

La transformation des modes de vie et l'évolution démographique appellent aussi des changements de perspective dans la conception de notre cadre de vie. Les enjeux liés à cette problématique sont l'affaire du nouveau centre de conseil SIA pour les questions de genre et leurs implications au quotidien dans la branche des études et de la réalisation d'ouvrages.

Bâtir présuppose une utilisation judicieuse des moyens économiques, naturels et collectifs disponibles. Or les aspects sociaux de la durabilité passent souvent au second plan, alors que la réalisation d'ouvrages peut et devrait justement répondre aux mutations démographiques, s'adapter à de nouveaux modes de vie et refléter différentes empreintes culturelles. Des situations de vie variables, avec les besoins propres aux familles monoparentales, aux personnes âgées vivant seules ou aux jeunes notamment, devraient à court ou long terme également se traduire dans la conception du tissu urbain d'une ville ou d'une agglomération.

LE PROJET LARES

C'est à partir de ces considérations que le projet « Lares » (www.lares.ch) a vu le jour en 2006. Ce mot latin désigne les esprits tutélaires qui veillent sur les familles, les maisons, les chemins ou les places. Mues par l'idée d'égalité, les professionnelles impliquées s'y sont engagées pour promouvoir l'intégration des réalités de genre dans les pratiques d'aménagement. L'objectif principal de la démarche était d'examiner les usages programmés dans des perspectives différenciées et d'en tenir davantage compte dans les ouvrages projetés. Durant une phase expérimentale de six ans, les spécialistes réunis au sein du Lares ont participé à la réalisation de 30 projets de construction différents en y introduisant la perspective genre. Le processus a délibérément inclus la réflexion sur les facteurs de durabilité sociale et leur

mise en œuvre. Six de ces projets pilotes ont ensuite fait l'objet d'une évaluation scientifique, laquelle a mis en évidence leur indéniable plus-value. Afin de diffuser et de continuer à développer les acquis tirés de ces expériences, la SIA a mis sur pied le centre de conseil pour les questions de genre et leurs implications au quotidien dans la branche des études et de la réalisation d'ouvrages.

CONSIDÉRATIONS DE GENRE APPLIQUÉES AUX ÉTUDES ET À LA RÉALISATION D'OUVRAGES

Le mot « genre » peut être défini par l'idée de « sexe social ». Une notion qui implique beaucoup plus que l'égalité entre hommes et femmes et la prise en compte de leurs besoins respectifs, dans la mesure où elle concerne des êtres humains dans des situations de vie variées, soit des jeunes et des seniors impliqués dans des rôles sociaux et des environnements culturels différents.

Si l'on élargit délibérément la perspective, on est en effet frappé par la multiplicité des modèles de vie existants. Le premier pas vers la conception d'un bâti respectueux des différences de genre et adapté aux besoins quotidiens est donc la sensibilisation à ce regard différencié, autrement dit l'idée qu'espaces publics et bâtiments devraient être flexibles et à même de répondre aux aspirations identitaires et aux modes de vie les plus variés.

Les attentes liées à l'environnement bâti sont élevées, tandis que les processus de planification sont le plus souvent soumis à de fortes exigences en matière de coûts et de délais. Architectes et aménagistes se trouvent donc face à d'importants défis conceptuels, techniques et sociaux. Or si les critères évoqués pour une flexibilité d'usage maximale sont d'emblée associés à la recherche de solutions, ils dégagent une marge de manœuvre accrue pour aménager des programmes différenciés. Et tant que ce volet social ne sera pas automatiquement intégré à l'étude de projets, des spécialistes offriront des stratégies et des mesures de soutien complémentaires.

Barbara Stettler, centre de conseil SIA pour les questions de genre et leurs implications au quotidien dans la branche des études et de la réalisation d'ouvrages, barbara.stettler@sia.ch

UN PILIER 3a AVANTAGEUX POUR LES MEMBRES DE LA SIA

VZ VermögensZentrum propose aux membres de la SIA un pilier 3a composé de titres appelés « Exchange-Traded Funds ». Le présent article répond aux principales questions posées par ce modèle de placement.

Les Exchange-Traded Funds sont des titres cotés en bourse comme des actions. Leur but est de représenter à l'identique un indice, par exemple le Swiss Market Index (SMI). A la différence des fonds de placement traditionnels, les Exchange-Traded Funds renoncent à une gestion active, qui cherche à réaliser un rendement supplémentaire par rapport à l'indice correspondant en achetant et en vendant des titres. En effet, la chance d'un rendement supplémentaire s'accompagne du risque que le fonds de placement puisse également se laisser distancer par l'indice. A long terme, le nombre de fonds gérés activement qui dépassent leur indice de référence est très faible. Entre les divers Exchange-Traded Funds sur un indice donné, on peut enregistrer des différences de rendements de plusieurs points de pourcentage par an. C'est ainsi qu'en 2013, le rendement du meilleur Exchange-Traded Fund sur le SMI Total Return Index a été de 0,95 point de pourcentage au-dessus du rendement du moins bon de ces fonds. Un an auparavant, la différence s'élevait à 1,21 point de pourcentage. Les causes de cette différence de rendement peuvent tenir aux différences dans les frais de gestion et au mode de réplification de l'indice ainsi qu'aux domiciliations différentes des fonds. Les experts en placement de VZ VermögensZentrum évaluent régulièrement selon des critères objectifs tous les Exchange-Traded Funds négociés à la bourse suisse. Pour le pilier 3a SIA, les personnes qui épargnent pour leur prévoyance sélectionnent donc parmi les meilleurs Exchange-Traded Funds.

UN CHOIX PARMi QUATRE STRATÉGIES

Le pilier 3a SIA permet de choisir entre

quatre stratégies standard présentant une part d'actions située entre 15 et 45%. Les investisseurs expérimentés peuvent composer individuellement leur stratégie de placement et décider eux-mêmes, dans le cadre des possibilités légales, de la manière de répartir leur avoir 3a entre les diverses catégories de placement. Grâce à un accès en ligne, vous gardez constamment une vue d'ensemble de la valeur actuelle de votre dépôt 3a et vous pouvez adapter votre stratégie de placement aux événements du marché. Vous pouvez ainsi réduire la quote-part des actions si vous vous attendez à ce que les cours baissent, et la relever à nouveau lorsque les perspectives des actions s'améliorent.

UN MEILLEUR BILAN GLOBAL GRÂCE À DES FRAIS MOINS ÉLEVÉS

Les frais de gestion de l'offre du pilier 3a peuvent être jusqu'à 60% moins élevés que ceux des solutions traditionnelles du pilier 3a utilisant les titres. De surcroît, VZ accorde aux membres de la SIA une remise de 15% sur les frais ordinaires de gestion déjà très faibles de 0,68%, ce qui ramène ces frais à 0,58% seulement. Les incidences financières peuvent être observées à l'exemple d'une personne de 50 ans : celle-ci possède un avoir de 50 000 francs dans son troisième pilier et y ajoute 6000 francs supplémentaires par an pendant les 15 années qui la séparent de son départ à la retraite. Pour un rendement moyen des titres de 4,5% par an, son avoir va passer dans ces 15 ans à 198 140 francs si les frais de gestion sont de 1,25% par an. Si l'investisseur peut ramener ces frais à 0,8% comme pour le pilier 3a SIA, il disposera sur son compte de près de 10 000 francs de plus au moment de partir à la retraite. Ces frais de 0,8% incluent les commissions de gestion sur les ETF utilisés, qui s'élèvent en moyenne à 0,22%.

MOMENT DE LA VENTE ET TRANSFERT SUR LE DÉPÔT PRIVÉ

Contrairement aux solutions de titres 3a de la plupart des banques, les Exchange-Traded Funds ne doivent pas être vendus au plus tard au moment du départ à la retraite, ce qui rend l'investisseur tributaire des événements en bourse à cette date. Au contraire, lors de la retraite, vous pouvez transférer tous les Exchange-Traded Funds sur votre dépôt de titres privé. Vous pouvez ensuite décider vous-même du moment qui vous semble approprié pour vendre vos titres. Il vaut donc la peine de transférer son avoir 3a au pilier 3a SIA. Ce transfert n'est pas compliqué, il est gratuit et généralement possible à tout moment. Un petit nombre de banques verse uniquement par anticipation

l'avoir 3a des épargnants âgés de plus de 60 ans (hommes) ou de plus de 59 ans (femmes), et ne le transfèrent plus à un autre prestataire 3a.

Iwan Bernegger, membre de la Direction du VZ VermögensZentrum

MISE EN CONSULTATION DU CAHIER TECHNIQUE SIA 2052 BÉTON FIBRÉ ULTRA-PERFORMANT (BFUP) - MATÉRIAUX, DIMENSIONNEMENT ET EXÉCUTION

La SIA met en consultation le projet du Cahier technique suivant :

SIA 2052 Béton fibré ultra-performant (BFUP) - Matériaux, dimensionnement et exécution
Le projet (version allemande et française) est disponible sur le site internet de la SIA www.sia.ch/consultations.

Pour des prises de position, nous vous prions de bien vouloir utiliser le formulaire électronique qui peut être téléchargé au même endroit. Nous ne pouvons malheureusement pas prendre en considération les prises de position nous parvenant sous une autre forme (lettre, documents pdf).

Nous vous prions de nous transmettre vos prises de position sur le formulaire électronique jusqu'au 13 juin 2014 à l'adresse suivante : VL2052@sia.ch

Heike Mini, bureau SIA

MISE EN CONSULTATION DU CAHIER TECHNIQUE SIA 2048 OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE DE L'EXPLOITATION

La SIA met en consultation le projet du Cahier technique SIA 2048 *Optimisation énergétique de l'exploitation*.

L'optimisation énergétique en phase d'exploitation est une prestation complémentaire qui revêt une grande importance, lorsqu'il s'agit d'accroître l'efficacité énergétique des installations techniques du bâtiment par des mesures simples offrant une rentabilité élevée. Avec le nouveau Cahier technique SIA 2048, la SIA contribue à standardiser l'optimisation énergétique de l'exploitation, à en diffuser plus largement les principes et à atteindre les objectifs de *La voie SIA vers l'efficacité énergétique*. Le Cahier propose un aperçu général des étapes constituant une procédure d'optimisation, il énumère les installations et équipements à prendre en compte et il fixe aussi bien des principes généraux que des règles d'intervention spé-

cifiques à différentes catégories de travaux. En outre il assiste le propriétaire ou l'exploitant (le mandant) pour l'évaluation des prestations d'optimisation de l'exploitation et il offre au spécialiste des checklists assurant l'examen de toutes les questions pertinentes. Le Cahier technique s'adresse aux ingénieurs en optimisation d'exploitation, aux professionnels spécialisés, aux facility managers, aux entrepreneurs, aux maîtres d'ouvrage professionnels et aux architectes. Le projet (version allemande) est disponible sur le site internet de la SIA www.sia.ch/consultations. Pour des prises de position nous vous prions de bien vouloir utiliser le formulaire électronique qui peut être téléchargé au même endroit. Nous ne pouvons malheureusement pas prendre en considération les prises de position nous parvenant sous une autre forme (lettre, documents pdf).

Nous vous prions de nous transmettre vos prises de position sur le formulaire électronique jusqu'au 20 mai 2014 à l'adresse suivante : VL2048@sia.ch

Myriam Tellmann, bureau SIA

form

La norme SIA 118 dans la pratique
15 et 16 mai 2014, Lausanne, 9h00 – 17h30
Code AB74-14, inscription : www.sia.ch/form

Arbres en forêt: risque et responsabilité
21 mai 2014, Fribourg, 9h00 – 17h00
Code FWL239, inscription : www.fowala.ch

Etre efficace et connaître le succès dans les séances et conférences
23 mai 2014, Lausanne, 13h30 – 17h30
Code SL13-14, inscription : www.sia.ch/form

Calculer le prix de revient horaire moyen d'un bureau de planification
27 mai 2014, Lausanne, 13h30 – 17h00
Code KO03-14, inscription : www.sia.ch/form

Introduction à la direction de bureaux d'ingénieurs et d'architectes
10, 11 et 12 juin 2014, 3 jours, Lausanne, 9h00 – 17h00
Code UFF03-14, inscription : www.sia.ch/form

Voulez-vous être un négociateur à succès ?
13 juin 2014, Lausanne, 13h30 – 17h30
Code VO05-14, inscription : www.sia.ch/form

Evaluer des projets selon le développement durable
27 et 28 novembre 2014, Bienne
Code sanu-14GEEP, inscription : www.sanu.ch